



Pension alimentaire & revenus fonciers

Par **Nathalie Langlais**, le **29/12/2016** à **08:41**

Bonjour,

Séparée depuis 5 ans, mon ex-conjoint règle régulièrement la pension alimentaire. Celle-ci a été définie par le JAF pour un montant précis correspondant à 10% des revenus nets annuels du papa.

Mon ex-conjoint a perdu son emploi puis retrouvé un autre ce qui a diminué ses ressources.

Afin de ne pas le mettre dans une situation difficile financièrement j'ai accepté le calcul chaque année des 10% de ses revenus, mais chaque année ses revenus baissent...

La pension alimentaire baisse à nouveau considérablement cette année alors que je viens d'apprendre que depuis 5 ans il loue un studio et a donc des revenus fonciers qu'il ne compte pas dans le calcul de la pension alimentaire.

Ma question est donc : au vu du jugement du JAF "10% des revenus nets annuels", Est-ce que cela inclus les revenus fonciers ?

En espérant que vous aurez une réponse, je vous en remercie.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous